



OBSERVATOIRE
DES SERVICES
D'EAU
POTABLE
D'ILLE-ET-VILAINE
2019

DONNÉES 2017

WWW.SMG35.FR

OBJET DE L'OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU POTABLE



Chaque année, le SMG Eau 35 établit une photographie du service d'eau potable sur l'Ille-et-Vilaine, décrivant son organisation, le patrimoine, ainsi que les performances des systèmes de production et de distribution de l'eau.

Cette synthèse permet une vision d'ensemble sur le département, propice aux débats sur les problématiques de l'eau.

Elle constitue également un outil de transparence pour les acteurs de l'eau et les citoyens quant au service public de l'eau sur le département.



LE CONTENU DE L'OBSERVATOIRE EST LE SUIVANT :

- ◆ *Les caractéristiques des collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau potable ;*
- ◆ *Les données techniques sur :*
 - *les ressources en eau du département*
 - *les volumes d'eau mobilisés*
 - *la performance des réseaux ;*
- ◆ *La gestion patrimoniale et financière des collectivités de l'eau ;*
- ◆ *Les prix de l'eau observés sur le département.*

DONNEES EXPLOITEES

Les données concernant l'exercice 2017 ont été recueillies dans les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) des collectivités, réalisés pour la plupart par le SMG Eau 35.

La majeure partie des données brutes est disponible sur le site national www.services.eaufrance.fr.

EDITO

 AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU



Le SMG Eau 35 a été créé il y a 25 ans pour « assurer l'approvisionnement en eau potable du département d'Ille-et-Vilaine en toutes circonstances ». L'année 2017 et sa sécheresse hivernale ont rappelé la fragilité de notre département en terme d'approvisionnement en eau et la nécessaire solidarité entre les territoires rendue possible par les interconnexions mises en place.

La structuration spécifique à notre département avec toutes les collectivités regroupées au sein des syndicats de production eux-mêmes fédérés dans le SMG Eau 35 a fait ses preuves. Sa pertinence est renforcée année après année avec l'augmentation des besoins en face d'une ressource limitée, les dérèglements climatiques et l'enjeu du renouvellement des réseaux.

Toutes ces évolutions nécessitent une bonne connaissance de l'ensemble des paramètres « eau potable » avec un historique et un suivi de leurs évolutions. C'est une des missions du SMG Eau 35 qui apporte son expertise pour critiquer et valider les chiffres et en tirer des interprétations les plus justes possibles. Ainsi, les élus sont ensuite à même de prendre leurs décisions en toute connaissance de cause pour préparer l'avenir.

Comme chaque année et ce pour la sixième fois, une synthèse commentée de ces données vous est proposée dans le document de l'observatoire des services. Même si en 2017 les augmentations de consommation, fortes en milieu rural et industriel, sont essentiellement dues à la sécheresse, la tension croissante sur le bilan besoins/ressources est bel et bien une réalité. Ainsi, la consommation a progressé d'environ 12% depuis 10 ans avec une forte accélération ces 3 dernières années. Plus que jamais, il nous faut anticiper, optimiser et sensibiliser.

Bonne lecture

Auguste FAUVEL



L'EAU POTABLE EN 2017

PRÉLÈVEMENT DE L'EAU //page 12



**98% des volumes prélevés
sont protégés par un
périmètre de protection**

//page 20

L'ORGANISATION TERRITORIALE //page 6

35
COLLECTIVITÉS
DISTRIBUTRICES

5 SYNDICATS MIXTES
DE PRODUCTION

+
1 COLLECTIVITÉ EAU DU
BASSIN RENNAIS (CEBR)

1 SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
SMG Eau 35

PRODUCTION D'EAU

- 58 usines de potabilisation
- 56 866 000 m³ produits
(92% des besoins)
99,9% des analyses bactériologiques conformes
99% des analyses physico-chimiques conformes

LES ÉCHANGES D'EAU //page 18

502 000 m³
exportés (0,9%)

4 934 000 m³
importés (8%)

**61 298 000 m³ mis
en distribution (99,1%)**

**LES ÉCHANGES D'EAU
AVEC LES DÉPARTEMENTS
VOISINS**

DISTRIBUTION DE L'EAU

**PERFORMANCES
DES RÉSEAUX**
//page 24

- 14,9% de pertes d'eau (9 196 000m³)
- 85,1% de rendement RPQS
(moyenne nationale : 79,6%)

**GESTION
PATRIMONIALE**
//page 28

- 18 200 km de canalisation
- Taux de renouvellement :
0,9%/an

BESOINS EN EAU //page 22

- VOLUME CONSOMMÉ : 51 695 000 m³
soit une augmentation de 8,9% sur 4 ans
- POPULATION DESSERVIE :
1 061 500 habitants (+4,5% sur 4 ans)
494 000 abonnés
- CONSOMMATION PAR HABITANT :
133 L/habitant/jour

LE PRIX DE L'EAU //page 32

**Prix moyen
de l'eau : 2,37€/m³**

**LE PRIX DE L'EAU
DIMINUE EN
ILLE-ET-VILAINE**

SOMMAIRE

Introduction	2
Synthèse	4

PAGE 06 **L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE**

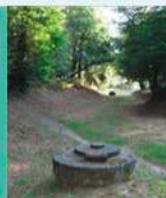
• L'organisation territoriale de la gestion de l'eau potable	6
• La taille des collectivités de l'eau potable	8
• Les collectivités urbaines et rurales	8
• Les compétences des services d'eau potable	9
• Les modes de gestion des services d'eau potable	10

PAGE 12 **LES RESSOURCES EN EAU**

• Les prélèvements d'eau dans le département	12
--	----

ZOOM

• Les eaux souterraines en Ille-et-Vilaine	14
• Aquifères exploités et prélèvements d'eau en 2017	16
• L'eau souterraine en Ille-et-Vilaine, une ressource limitée, pourquoi ?	17



• Les échanges d'eau	18
• La protection de la ressource	20
• La qualité de l'eau	21

PAGE 22 **LES BESOINS EN EAU POTABLE EN 2017**

• La population desservie	22
• Les volumes consommés	22

PAGE 24 **LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE**

• Le rendement	24
• Les indices linéaires de pertes et de volumes non comptés	25
• Les performances des collectivités distributrices	26

PAGE 28 **LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS**

• La connaissance et le renouvellement des réseaux	28
• La gestion financière des collectivités	30

PAGE 32 **LE PRIX DE L'EAU POTABLE**

• Que recouvre le prix de l'eau ?	31
• Analyse des prix de l'eau potable sur le département	32
• Evolution du prix de l'eau potable en Ille-et-Vilaine	34



L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Au 31/12/2017, en Ile-et-Vilaine, la gestion de l'eau potable s'organise sur 3 niveaux :

35 COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

● ● ●

Ce sont des communes indépendantes ou des syndicats intercommunaux des eaux.

Leurs compétences : la distribution d'eau potable et la production pour certaines.



qui adhèrent à

5 SYNDICATS MIXTES DE PRODUCTION (SMP)

Leurs principales missions :

- La production d'eau
- La sécurisation de l'alimentation en eau sur leur territoire
- Des missions propres à certains SMP (actions de reconquête de la qualité de l'eau...)

LA COLLECTIVITÉ EAU DU BASSIN RENNAIS (CEBR)

- Production et distribution d'eau
- Protection de la ressource

qui adhèrent à

SYNDICAT MIXTE DE GESTION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DE L'ILLE-ET-VILAINE (SMG EAU 35)

qui a pour principale mission la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du département tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. Cette mission se décline à travers 3 axes :

AXE 1

SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Réalisation et suivi du
schéma départemental

Financement et assistance
technique des travaux

Maîtrise d'ouvrage
de l'Aqueduc
Vilaine-Atlantique
(AVA)

AXE 2

PROTECTION ET GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Financement et
assistance technique pour :

- La mise en place et le suivi des
périmètres de protection
- La démarche « captages prioritaires ».

Financement des actions de reconquête
de la qualité de l'eau

Animation des producteurs d'eau pour
une gestion optimisée de la ressource

AXE 3

L'ANIMATION DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU POTABLE

Réalisation de RPQS
des collectivités

Synthèse annuelle

Veille juridique

Représentation
des collectivités de l'eau
auprès des partenaires

La loi NOTRe et son évolution d'août 2018 vont entraîner des bouleversements dans l'organisation actuelle, avec une prise de compétence par les EPCI qui va s'étaler entre 2018 et potentiellement 2026.

L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE AU 31/12/2017



Source : IGN BD Carthographie SNG Eau 35 2018

LES SYNDICATS MIXTES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

- SMP Eau du Pays de St Malo
- SMP Ile et Rance (SPIR)
- SMP Bassin du Couesnon (SMPBC)
- Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR)
- SMP Ouest 35
- SYMEVAL

0 10 20km

L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE

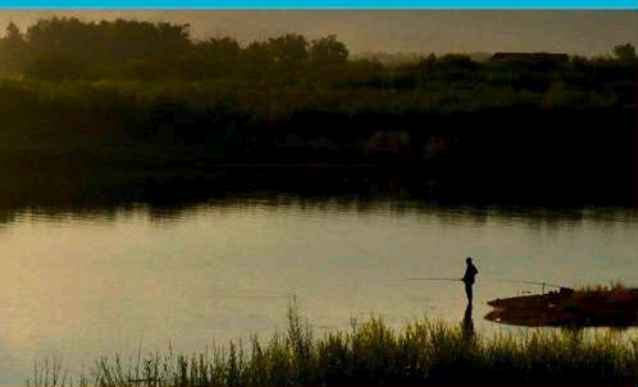
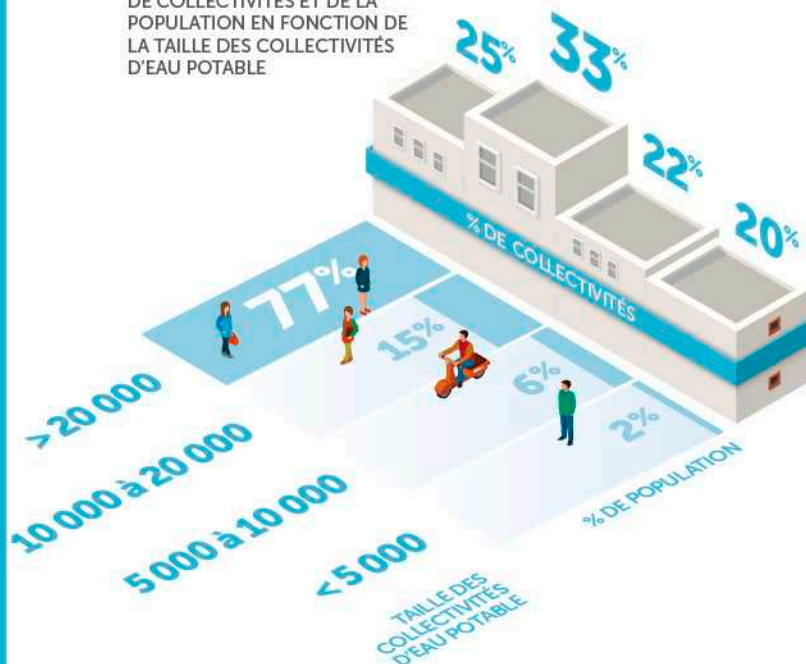


LA TAILLE DES COLLECTIVITÉS DE L'EAU POTABLE

Les services de l'eau du département ont deux caractéristiques majeures :

- ◆ **Les collectivités sont structurées.** Sur 36 collectivités de l'eau, 25 sont des structures intercommunales et desservent 87% des habitants. En moyenne, 30 000 habitants par collectivité, soit 6 fois plus que la moyenne nationale.
- ◆ **Certaines collectivités sont peu peuplées.** Les 15 collectivités dont la population est inférieure à 10 000 habitants desservent seulement 8% de la population.

RÉPARTITION DU NOMBRE DE COLLECTIVITÉS ET DE LA POPULATION EN FONCTION DE LA TAILLE DES COLLECTIVITÉS D'EAU POTABLE



La densité moyenne d'abonnés sur le département :
28 abonnés/km de réseau



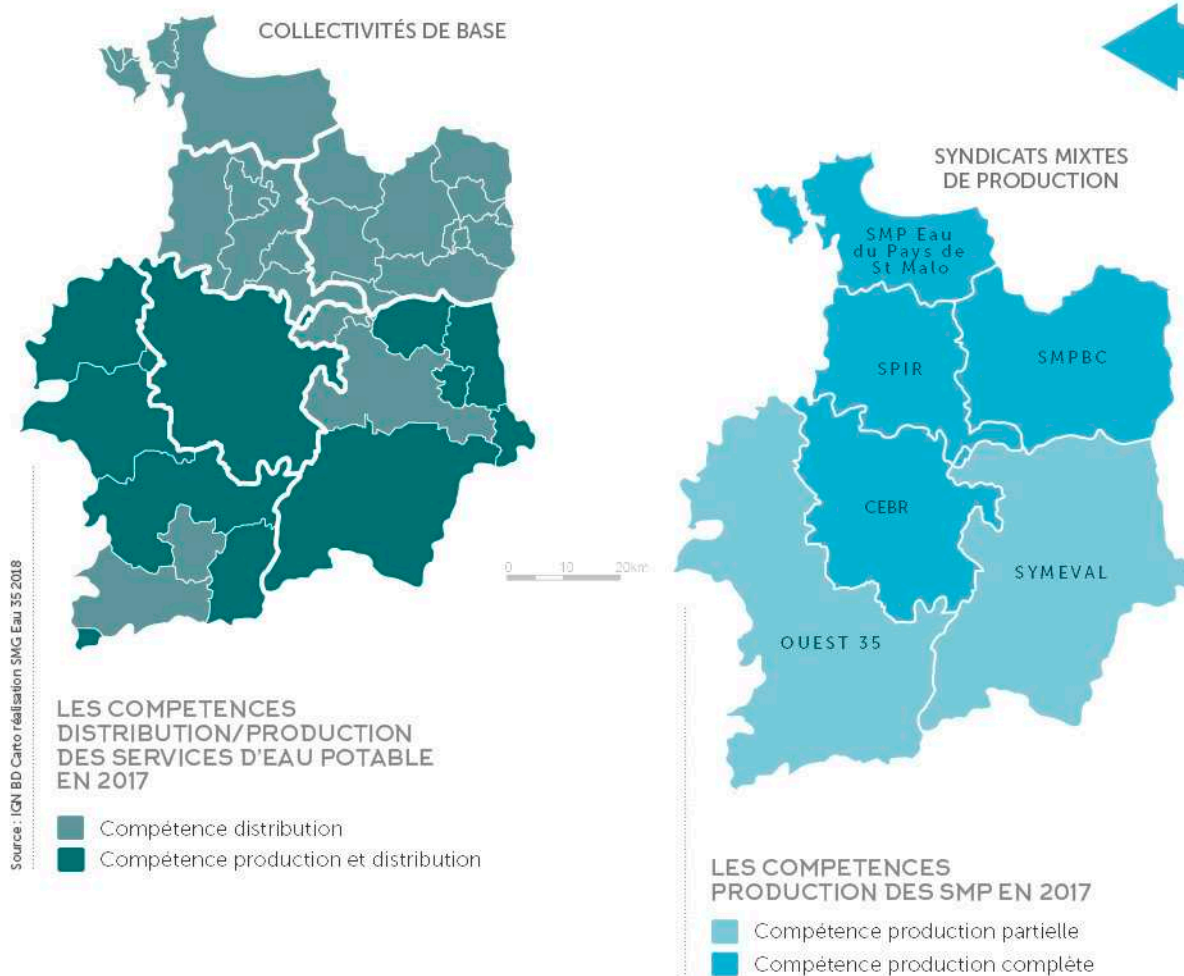
COLLECTIVITÉS URBAINES ET RURALES

Le meilleur indicateur pour distinguer les collectivités urbaines et rurales est la densité d'abonnés par kilomètre de réseau. On peut distinguer 3 groupes en Ille-et-Vilaine :

- ◆ Les collectivités rurales (densité inférieure à 25 abonnés par km de réseau)
- ◆ Les collectivités mixtes (densité comprise entre 25 et 80 abonnés par km de réseau)
- ◆ Les collectivités urbaines (densité supérieure à 80 abonnés par km de réseau)



LES COMPETENCES DES SERVICES D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE AU 31/12/2017



En 2017, l'organisation de l'eau potable a légèrement évolué :

- Au 1^{er} janvier 2017, le SIE de la Vallée du Beuvron intègre le SIVOM de Bazouge-Louvigné du Désert, et Argentré du Plessis le SIE de Châteaubourg. Par ailleurs, le SPIR prend la compétence production totale sur son territoire et la compétence distribution à la carte.

- Au 1^{er} janvier 2018, Montfort Communauté, la Communauté de Communes de St Méen Montauban, la Communauté de Commune du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel et Saint-Malo Agglomération ont pris la compétence optionnelle de l'eau potable, mais en transférant son exercice à un service d'eau existant. Saint-Malo Agglomération et Montfort Communauté exercent partiellement la compétence sur leurs territoires, en reprenant respectivement la Régie Malouine et l'Eau (RME) et la ville de Montfort-sur-Meu.

Ainsi, plusieurs Syndicats Intercommunaux deviennent des syndicats mixtes fermés en intégrant des délégués des EPCI en représentation / substitution : Beaufort, Montauban, Paimpont.



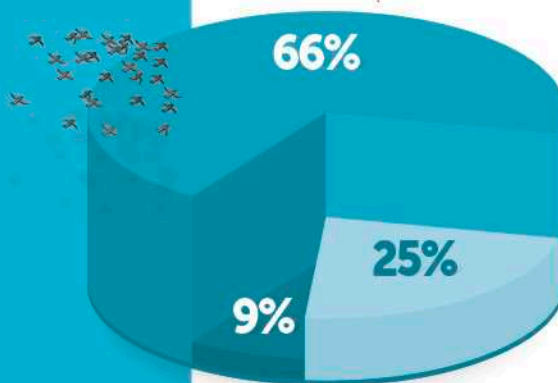
L'ORGANISATION DES SERVICES D'EAU POTABLE



LES MODES DE GESTION DES SERVICES D'EAU POTABLE

Les modes de gestion utilisés dans le département sont les suivants :

(La répartition porte sur le % d'habitants desservis pour la compétence distribution)



LA RÉGIE

LA STRUCTURE COMPÉTENTE EXPLOITE ELLE-MÊME SON SERVICE AVEC SON PERSONNEL.

Elle assure le suivi et l'entretien des installations, la facturation et la gestion de la clientèle. Elle peut avoir recours à des prestataires de services privés pour certaines missions.

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (AFFERMAGE)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE ENTREPRISE PRIVÉE.

La collectivité est propriétaire des ouvrages de production et distribution. Elle confie contractuellement la gestion du service à une entreprise qui exploite les ouvrages déjà réalisés et assure toutes les charges du service.

La durée moyenne des contrats de délégation se stabilise désormais autour de 12 ans alors qu'en 2005 la durée moyenne d'un contrat était de 16 ans.

LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL)

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC À UNE SOCIÉTÉ ANONYME DE DROIT PRIVÉ AU CAPITAL 100 % PUBLIC.

Une SPL se crée entre plusieurs collectivités qui en deviennent actionnaires. Sa gouvernance est exercée par des élus désignés par les instances délibérantes des actionnaires.

Elle se voit confier, par relation contractuelle, l'exploitation du service d'eau potable. Les collectivités restent propriétaires de leurs ouvrages.



LES CHANGEMENTS DANS LES MODES DE GESTION EN 2017

- 3 services de distribution ont changé de mode de gestion :
 - la commune de Lécousse est gérée par la régie de Fougères suite à la signature d'une convention d'entente,
 - les communes de Cesson-Sévigné et Acigné sont gérées par la SPL Eau du Bassin Rennais,
- 5 services de distribution et 1 service de production ont renouvelé leur contrat de délégation,
- le service du SIE du Chesné a changé de délégataire.



DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE AU 31/12/2017



LES DIFFERENTS MODE DE GESTION
DES SERVICES DE DISTRIBUTION
D'EAU POTABLE EN 2017

- SAUR
- VEOLIA
- STGS
- Régie
- SPL Eau du Bassin Rennais

0 10 20 km

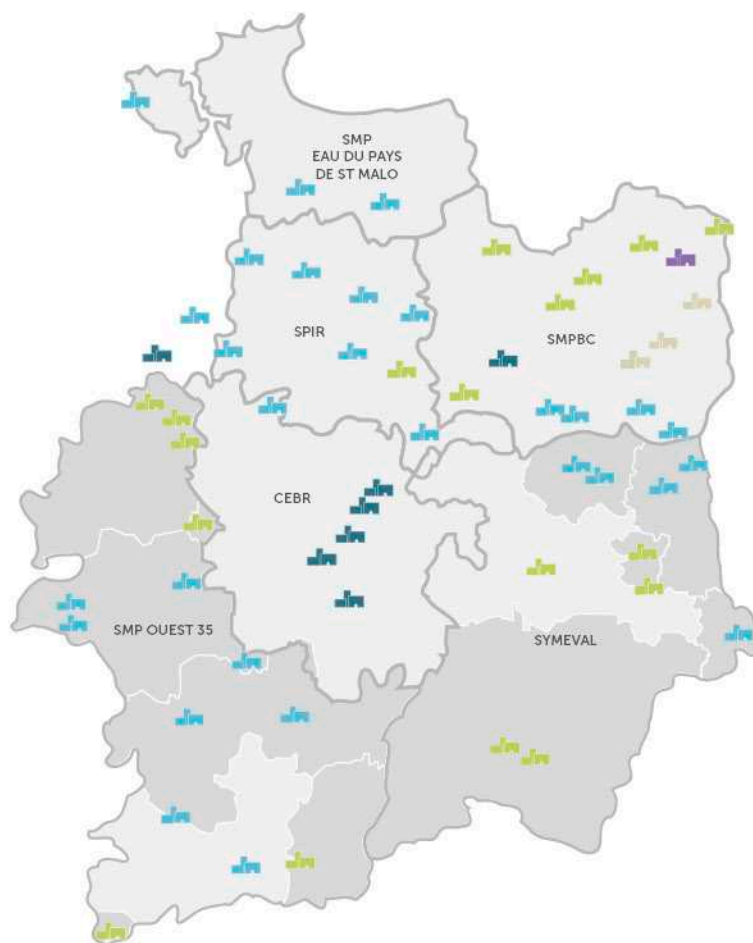
PRODUCTION DE L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE AU 31/12/2017

LES DIFFERENTS MODE DE GESTION
DES USINES DE PRODUCTION D'EAU
POTABLE (EN SERVICE)

- SAUR
- VEOLIA
- STGS
- Régie
- SPL Eau du Bassin Rennais

LES SERVICES PRODUCTEURS
D'EAU POTABLE

- Syndicats mixtes de production (SMP)
- Collectivités de base productrices



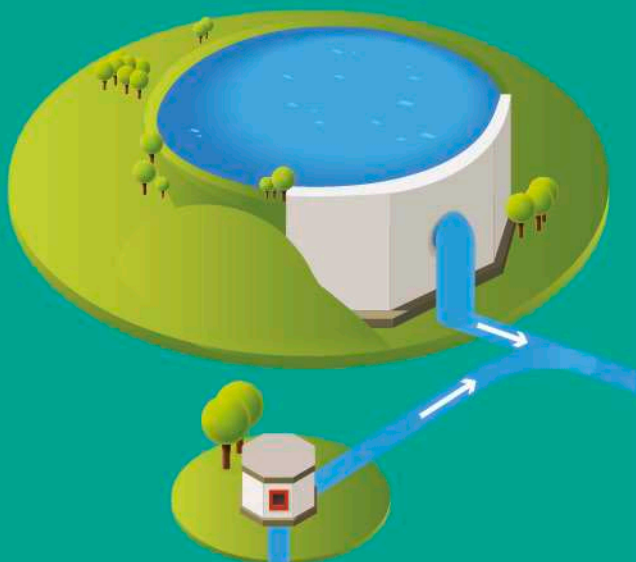
Certains SMP composent avec différents modes de gestion,
hérités du transfert récent, de la compétence production
complète (SMP Bassin du Couesnon et SPIR)



Bien que moins nombreux, les prélèvements dans les eaux de surface représentent 74 % des volumes prélevés sur le département.

17 UNITÉS DE CAPTAGES
D'EAU SUPERFICIELLE

45 375 000 M³
DE VOLUMES PRÉLEVÉS



52 UNITÉS DE CAPTAGES
D'EAU SOUTERRAINE

15 566 000 M³
DE VOLUMES PRÉLEVÉS

DÉFINITION

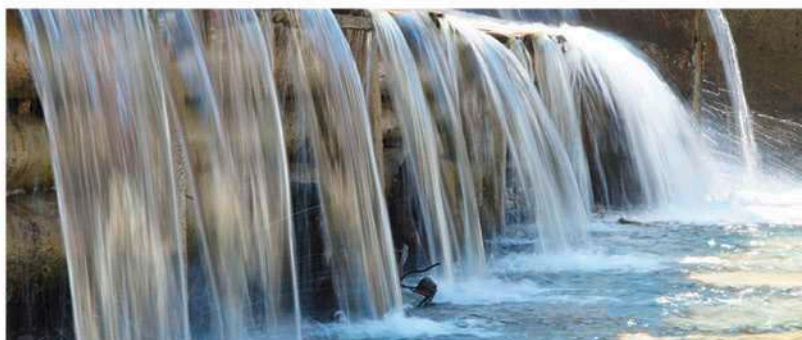
Unité de captage : prise(s) d'eau superficielle(s) ou prélèvement(s) souterrain(s) regroupés dans un même périmètre de protection.

LES RESSOURCES EN EAU



LES PRELEVEMENTS D'EAU DANS LE DEPARTEMENT

- Les collectivités d'Ille-et-Vilaine prélèvent 60,94 millions de m³ dans le milieu naturel, dont :
 - 47 % sur le bassin versant de la Vilaine,
 - 25 % sur le BV de la Rance/Frémur,
 - 20 % sur le BV du Couesnon.
- 69 unités de captages en service en 2017 et exploitées par les services publics d'eau potable dans le département.
- 74 % de l'eau potable prélevée du département est d'origine superficielle (cours d'eau, barrages) contre 26 % d'origine souterraine (forages, puits, drains).
- 58 usines de potabilisation d'une capacité variant entre 10 et 4 000 m³/h.



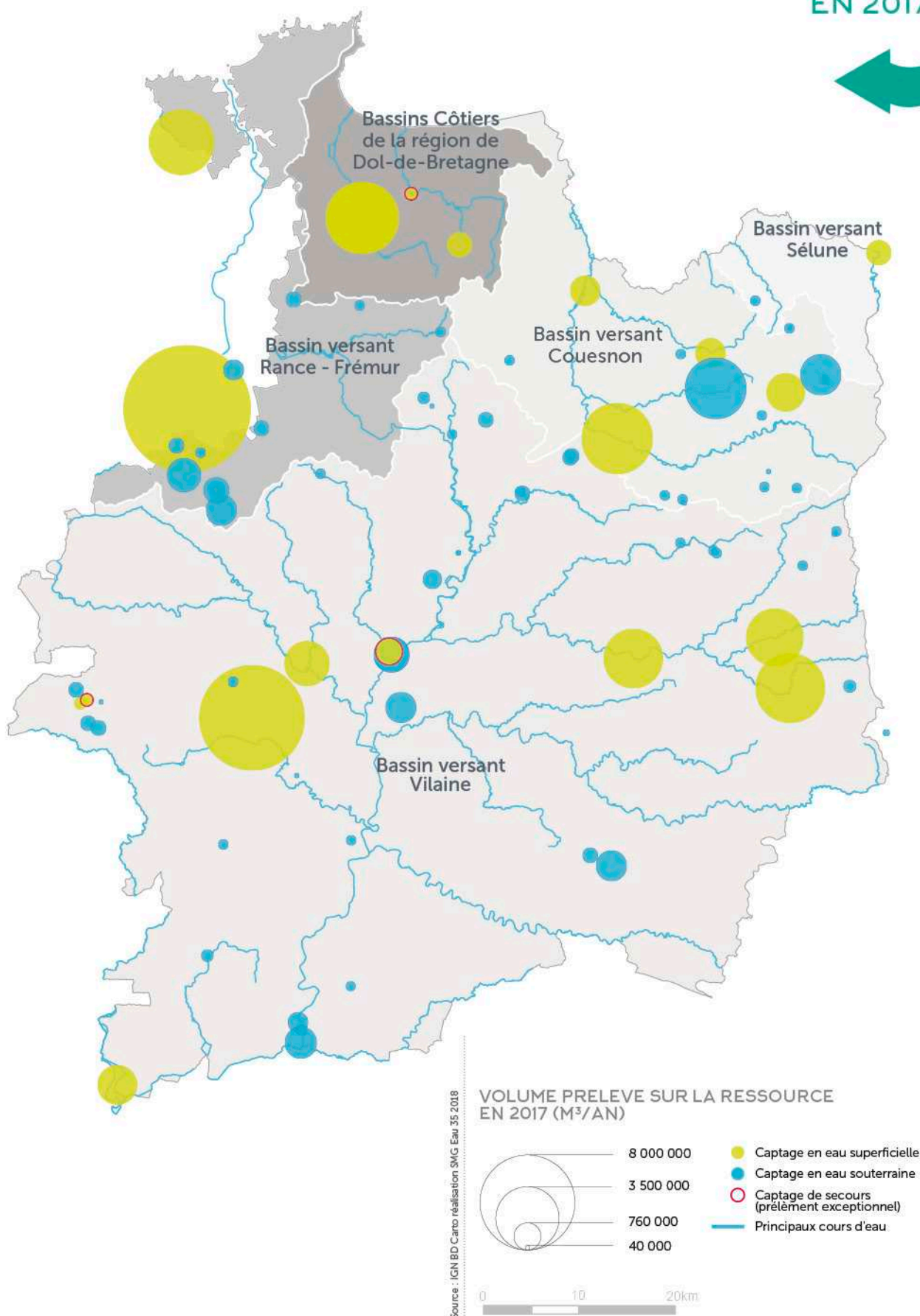
L'année 2017 a été marquée par la sécheresse.



Au niveau des prélèvements cela se traduit de différentes manières :

- Une augmentation de 1,3% des volumes prélevés par rapport à 2017.
- Une proportion de prélèvements dans les eaux superficielles supérieure révélant la difficulté de recharge des nappes souterraines durant la sécheresse hivernale et donc leur vulnérabilité. Les prélèvements dans les eaux souterraines ont diminué de plus de 10%.
- Des prélèvements exceptionnels dans des ressources de secours telles que l'étang des Bougrières à Rennes, l'étang du bourg à Paimpont et le ruisseau du Guyoult à Dol-de-Bretagne.

LES PRELEVEMENTS DESTINES A L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE EN 2017



LES EAUX SOUTERRAINES EN ILLE-ET-VILAINE

LES OUVRAGES DE PRELEVEMENT

1 LES DRAINS

Principalement construits à la fin du 19^{ème} siècle, les drains sont les premiers grands dispositifs ayant permis l'alimentation en eau potable des villes de Rennes, Vitré et Fougères.

LES +

- + Ouvrage gravitaire (pas besoin d'énergie)
- + Productivité importante

LES -

- Ouvrages plutôt sensibles aux pollutions



2 LES PUITS

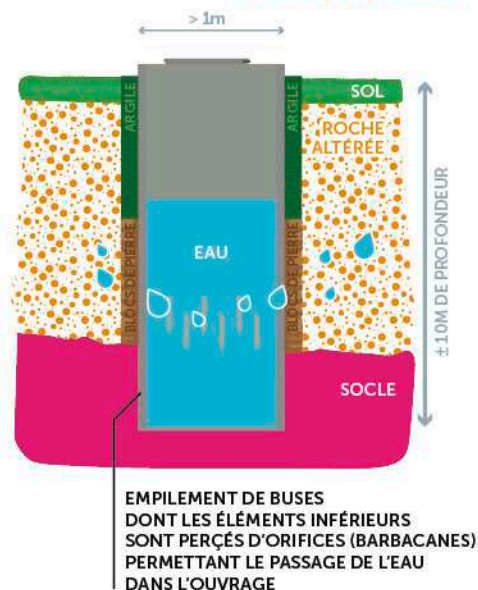
Les puits destinés à l'alimentation en eau humaine ont principalement été réalisés au cours du 20^{ème} siècle afin d'alimenter les bourgs ruraux.

LES +

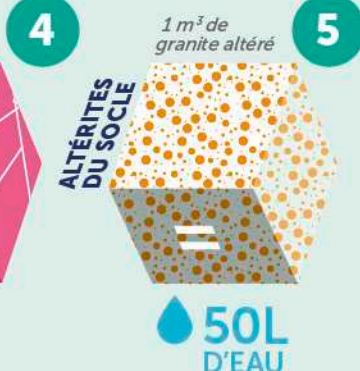
- + Ouvrage gravitaire (pas besoin d'énergie)

LES -

- Ouvrages assez sensibles aux pollutions
- Parfois peu productif

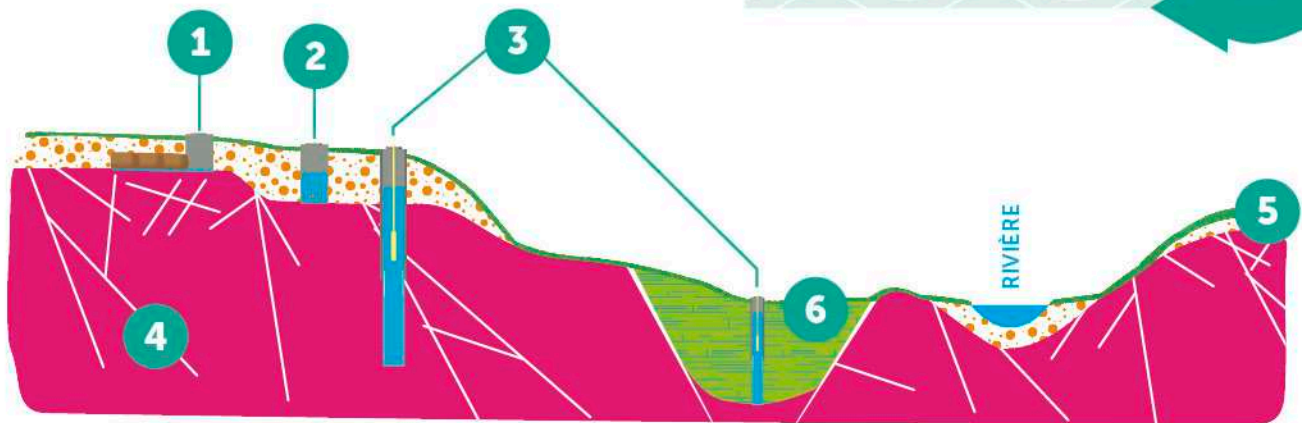


LES PRINCIPAUX AQUIFERES EXPLOITES POUR L'EAU POTABLE



LES AQUIFÈRES DE SOCLE

Ils se développent dans des roches anciennes (plus de 250 millions d'années) qui ont été soumises à de nombreuses déformations. Ces roches (granite, schistes et grès) sont altérées en surface et massives en profondeur mais recoupées localement par des fissures et fractures. L'eau est contenue dans les pores des formations altérées et dans les fissures.



3 LES FORAGES

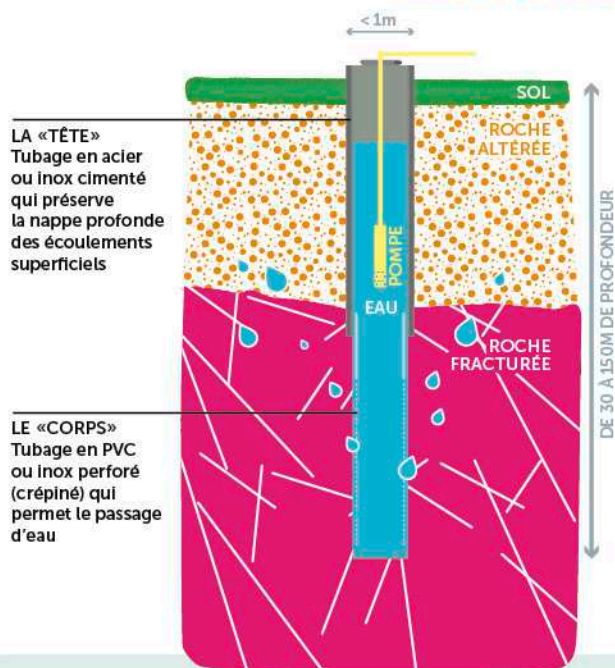
Les forages ont principalement été réalisés à partir de la seconde moitié du 20^{ème} siècle.

LES +

+ Ouvrage peu sensibles aux pollutions

LES -

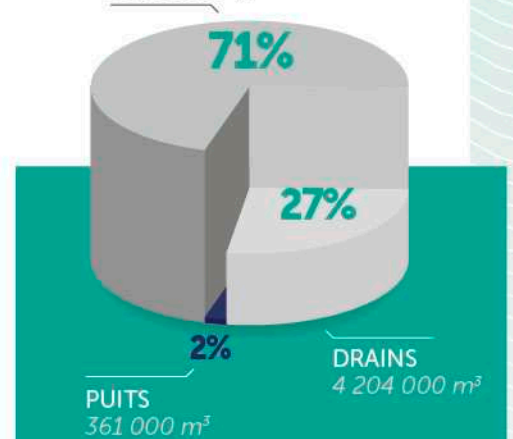
- Entretien et surveillance nécessaires de l'ouvrage pour assurer sa pérennité
- Obligation de pompage



LES VOLUMES PRÉLEVÉS EN 2017 EN FONCTION DU TYPE D'OUVRAGE

FORAGE

11 001 000 m³



PUITS

361 000 m³

DRAINS

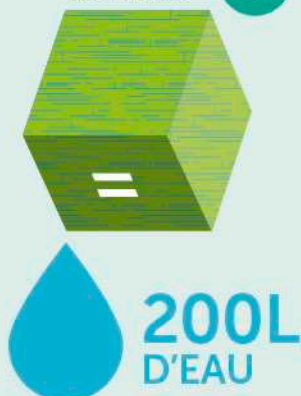
4 204 000 m³

1/4 des besoins en eau sont comblés par les eaux d'origine souterraine. Sur ces volumes, plus de 2/3 viennent des forages, 1/4 des drains. Les drains du Coglais, alimentant Rennes, et les drains de Fougères ont produit un peu plus de 4,1 millions de mètres cubes.

6

LES AQUIFÈRES SÉDIMENTAIRES

1 m³ de faluns

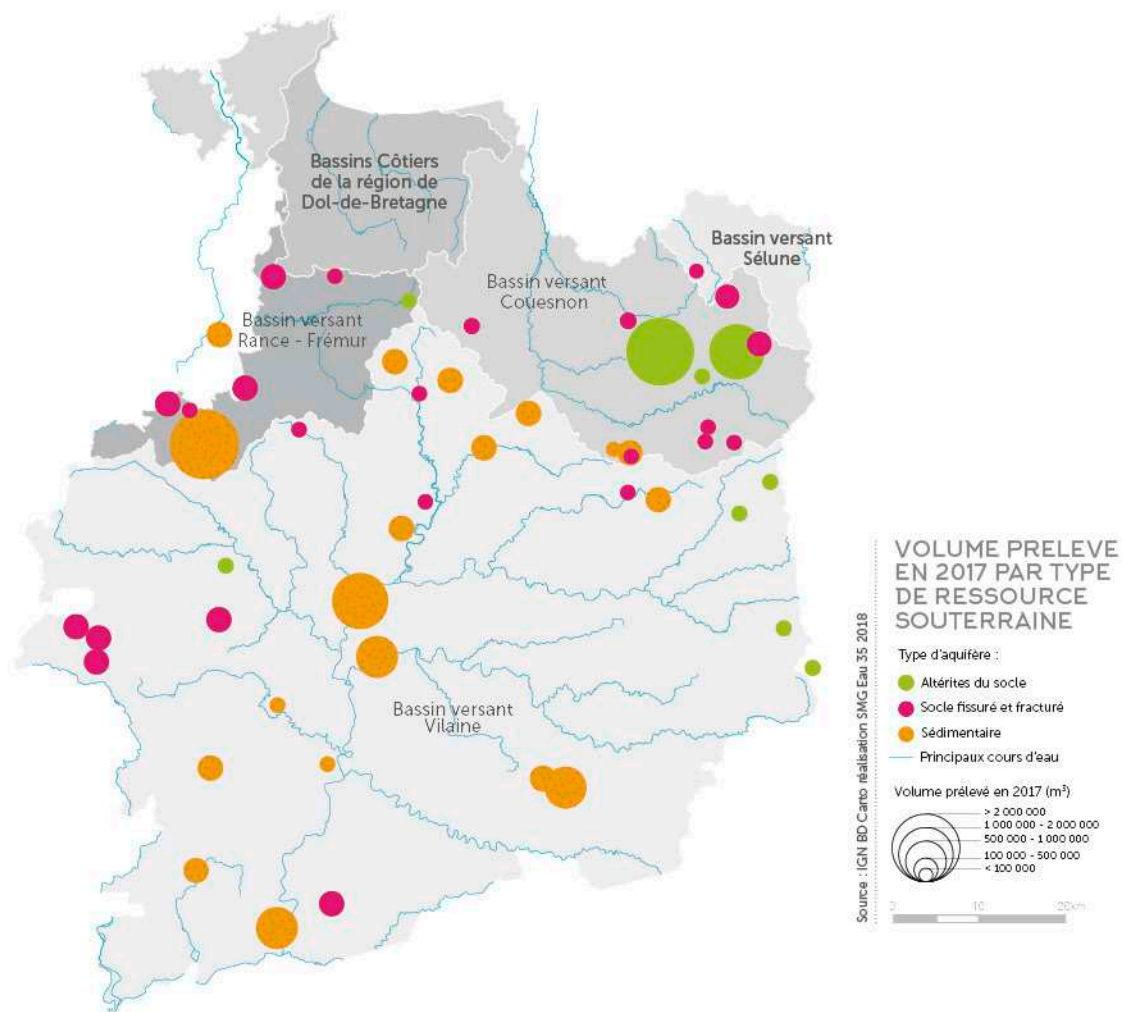


Ils se développent dans des roches relativement récentes (moins de 65,5 millions d'années). Ces dépôts sont, en Ile-et-Vilaine constitués d'alluvions, de sables, de faluns (débris coquilliers) et/ou de calcaires.

La productivité de ces aquifères est essentiellement liée à leurs porosités.



AQUIFÈRES EXPLOITÉS ET PRÉLÈVEMENTS D'EAU EN 2017

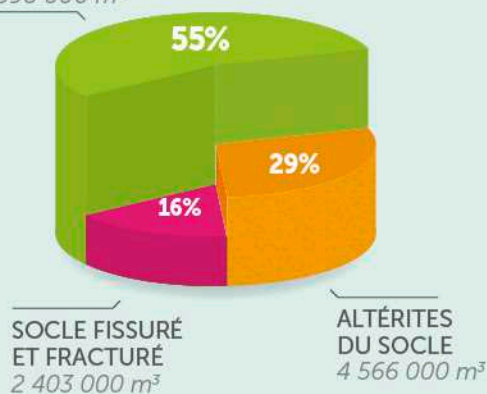


Bien que l'Ille-et-Vilaine soit situé sur le Massif Armoricain, la majorité des eaux souterraines prélevées proviennent d'aquifères sédimentaires.

La productivité moyenne de ces aquifères est de l'ordre de 450 000 m³/an/captage.

LES VOLUMES PRÉLEVÉS EN 2017 EN FONCTION DU TYPE D'AQUIFÈRE

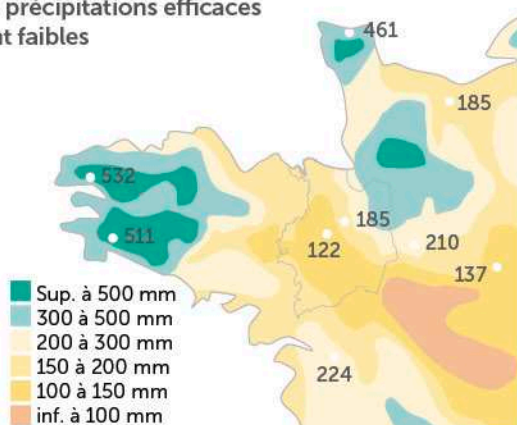
AQUIFÈRE SÉDIMENTAIRE
8 598 000 m³



L'EAU SOUTERRAINE EN ILLE-ET-VILAINE

UNE RESSOURCE LIMITÉE, POURQUOI ?

- Les précipitations efficaces sont faibles



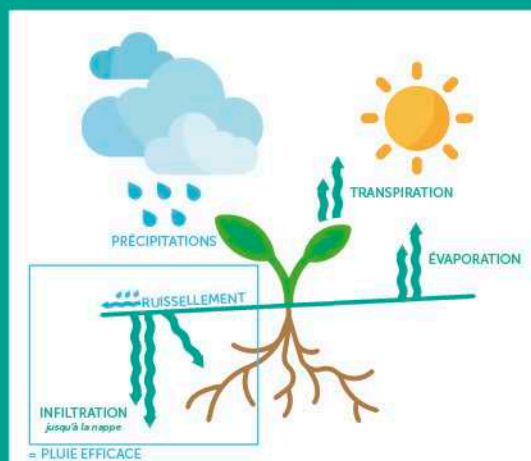
- Des bassins versants de taille modeste du fait de la ligne de partage des eaux entre les écoulements vers la Manche et ceux vers l'Océan Atlantique.

- Des aquifères de petites dimensions (quelques km²) comparativement aux grands aquifères du Bassin Parisien, du Bassin aquitain ou des bassins alluvionnaires de la Loire. Cela s'explique par la forte compartimentation des aquifères de socle et la petite taille des bassins sédimentaires.



LES PLUIES EFFICACES, KÉSAKO ?

La moyenne des pluies efficaces est estimée à 175 mm/an sur l'Isle-et-Vilaine comme des départements du Sud de la France par exemple le Lot-et-Garonne.



UNE RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE LIMITEE = UNE NECESSITE D'OPTIMISER LEUR UTILISATION

ACCOMPAGNEMENT DU SMG EAU 35 SUR CE VOLET



OBJECTIF

Pérennisation des ouvrages

STRATÉGIE

Soutien à la gestion et l'entretien de ce patrimoine



OBJECTIF

Optimiser les capacités de production des ouvrages

STRATÉGIE

Amélioration de la connaissance et de la gestion de l'aquifère



OBJECTIF

Diversifier les ressources

STRATÉGIE

Recherches de nouvelles ressources souterraines

Un hydrogéologue recruté en 2018 par le SMG Eau 35 en soutien aux SMP



LES RESSOURCES EN EAU



LES ECHANGES D'EAU

Les échanges d'eau entre les secteurs excédentaires et déficitaires du département sont indispensables.

Les échanges permettent à la fois l'alimentation des secteurs déficitaires et la sécurisation en cas d'arrêt d'une ou plusieurs productions (travaux, panne, pollution de la ressource, sécheresse...).

Ces échanges d'eau sont permis par un réseau de transport d'eau, géré principalement par les SMP (Syndicats Mixtes de Production). L'eau potable est vendue entre les collectivités, suivant des conventions d'échange d'eau.

Depuis 2015, de nouveaux échanges sont apparus avec la prise de compétence de Rennes métropole.

ORIGINE DE L'EAU DISTRIBUÉE
EN ILLE-ET-VILAINE

EAU PRODUITE PAR LES
COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT

56 866 000 m³

92%

EAU IMPORTÉE
DES DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

4 934 000 m³

8%

DÉPARTEMENT 56
2 649 700 m³

4,5%

DÉPARTEMENT 53
13 000 m³

0%

DÉPARTEMENT 44
351 000 m³

0,5%

DÉPARTEMENT 22
1 920 300 m³

3%

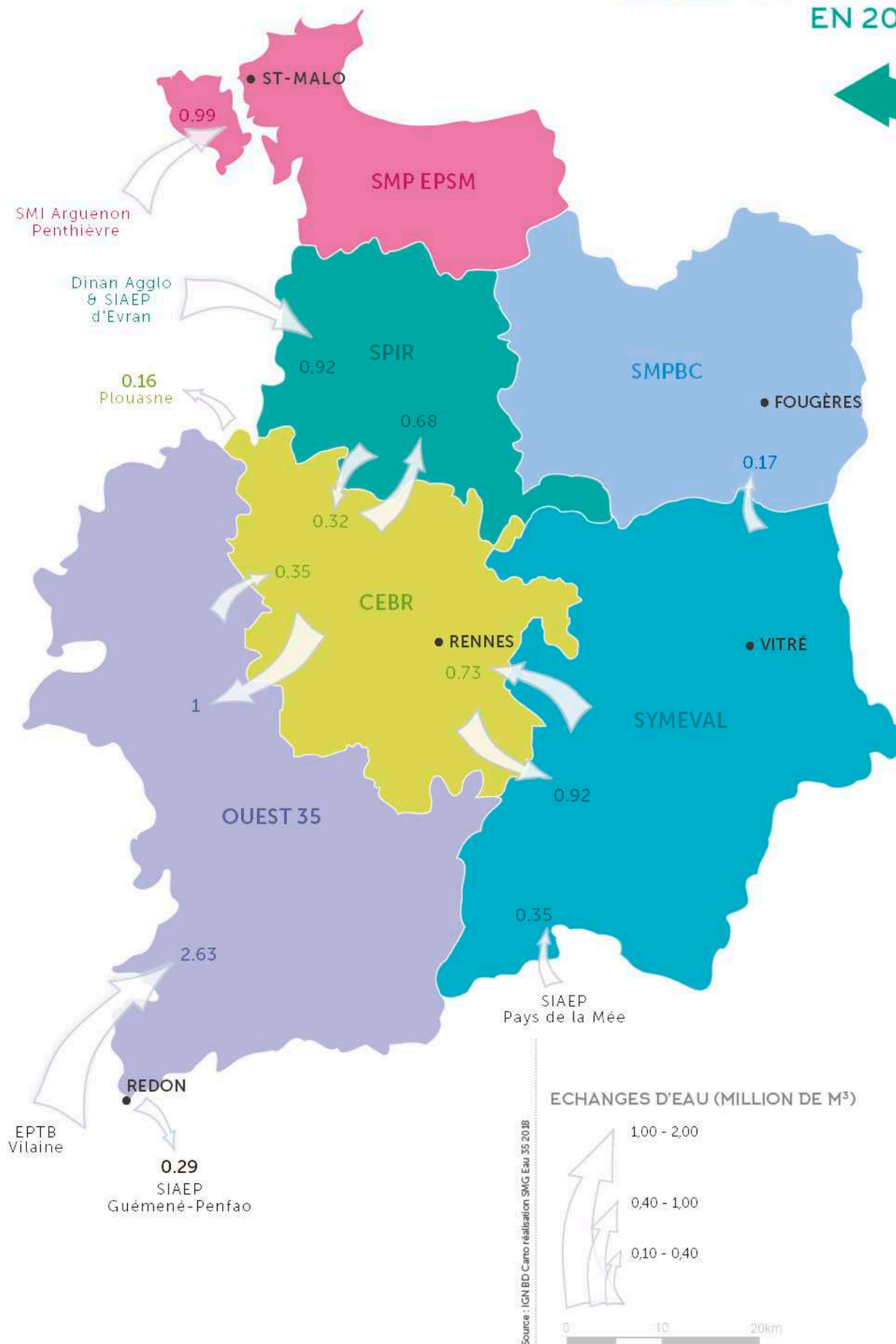


La sécheresse de 2017 a entraîné les évolutions suivantes :

- Augmentation des volumes distribués
- Forte augmentation des volumes importés (+34% par rapport à 2016)
- Augmentation des volumes échangés intra 35

La sécheresse a mis en évidence la dépendance croissante de l'Ille-et-Vilaine aux apports des départements voisins et le rôle primordial des interconnexions.

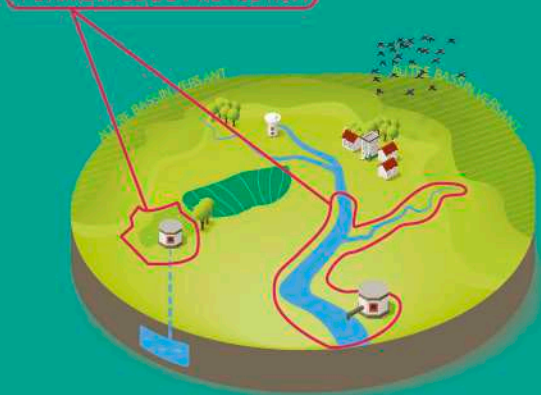
LES PRINCIPAUX ECHANGES D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE EN 2017



LES RESSOURCES EN EAU



PÉRIMÈTRES DE PROTECTION



*En Ille-et-Vilaine,
98% des mètres cubes
produits sont protégés
par un périmètre.*

Suivi des périmètres de protection
en 2017 par le SMG Eau 35 :

54 CAPTAGES SURVEILLÉS

57 SUIVIS RÉALISÉS
(482 depuis 2010)

176 INFRACTIONS CONSTATÉES
(1 358 depuis 2010)

81 INFRACTIONS OBSERVÉES
EN ZONE SENSIBLE (soit 46%)

LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

◆ LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PONCTUELLES, ACCIDENTELLES, LOCALES : LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

LEUR MISE EN PLACE

La mise en place des périmètres de protection autour des points de prélèvement d'eau est une obligation réglementaire (Article L-1321-2 du Code de la Santé Publique). L'objectif de ces périmètres est de lutter contre les pollutions directes, ponctuelles et accidentelles à proximité des captages.

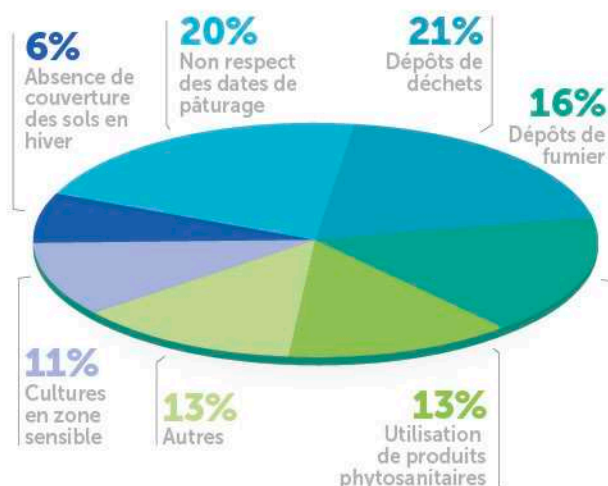
Au 31 décembre 2017, sur les 72 unités de captages du département (dont 3 à l'arrêt) :

- 71 sont dotées d'un périmètre de protection, dont :
 - 8 sont en cours d'actualisation
- 1 captage est non officiellement protégé par un arrêté préfectoral (procédure en cours)

LEUR SUIVI

Le SMG Eau 35 assiste depuis 2010 les maîtres d'ouvrage pour le suivi de la réglementation liée aux périmètres de protection. La démarche utilisée lors des suivis consiste en une surveillance basée sur l'observation. Celle-ci est effectuée sur le terrain avec la présence d'élus et/ou techniciens des collectivités Maître d'Ouvrage. Cette surveillance complète le contrôle réalisé par les services de l'Etat (ARS, DDTM, DRAAF, AFB...).

- Les irrégularités le plus fréquemment constatées sont :



LEUR ACTUALISATION

Les périmètres anciens apportent une protection limitée aux captages. Leur révision est donc nécessaire.

Aujourd'hui, 8 périmètres sont en cours d'actualisation. Il conviendrait d'en actualiser 2 nouveaux (les retenues de la Valière et de Chêze Canut), afin de leur apporter une meilleure protection.

◆ LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

LES ACTIONS BASSINS-VERSANTS

Sur le département, 12 programmes « bassins versant » sont mis en œuvre recouvrant l'ensemble des prises d'eau superficielles. Les différents programmes sont adaptés aux spécificités de chaque territoire et en particulier aux paramètres de qualité physico-chimique de l'eau : phosphore/eutrophisation, nitrates, pesticides.

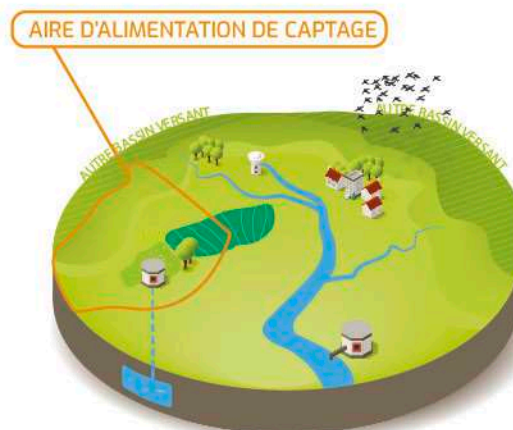
Chaque année, un budget proche de 3 millions d'euros est alloué à ces actions.



LES CAPTAGES PRIORITAIRES

En Ile-et-Vilaine, 15 captages sont déclarés prioritaires pour leurs teneurs en nitrates et/ou en pesticides dont 10 pour des captages d'eaux superficielles et 5 pour des eaux souterraines. L'état d'avancement de cette démarche est le suivant :

- 4 ressources superficielles sont au stade de la mise en œuvre du programme d'action ;
- 6 ressources superficielles sont au stade du lancement de la démarche ;
- Les 5 ressources souterraines sont au stade de la délimitation de la zone d'alimentation du captage et du diagnostic du territoire.



INDICATEUR D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (INDICATEUR DU RPQS)

Cet indice, attribué par l'ARS, traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captages.

- Indice 50 : dossier déposé en Préfecture
- Indice 80 : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- Indice 100 : mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En Ile-et-Vilaine, la moyenne pondérée de cet indice est de 79,1% contre 74,5% à l'échelle nationale.

LA QUALITE DE L'EAU

Le contrôle sanitaire des eaux est réalisé par les services de l'Agence Régionale de la Santé. L'ensemble des données de qualité est disponible sur :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

A l'échelle du département, en 2017 sur 4945 analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées par l'ARS :

- 99,5% des analyses étaient conformes.
- sur le 0,5 % non conforme (24 analyses) les paramètres déclassant sont :
 - Les sous-produits de traitement de l'eau : THM (8 analyses), les Bromates (5 analyses)
 - Le Nickel (2 analyses) : il provient du contexte géologique de certains captages et parfois de canalisation
 - Le sélénium (8 analyses) : il provient du contexte géologique de certains captages
 - Les bactéries entérocoques (1 analyse)



LES BESOINS EN EAU POTABLE EN 2017

DÉFINITION

Données Insee Populations légales
des communes en vigueur à compter
du 1^{er} janvier 2017 - date de référence
statistique : 1^{er} janvier 2014.



Consommation totale
par habitant :
48,7 m³/habitant/an
soit **133 L/habitant/jour**



DÉFINITION

La consommation totale comprend la
consommation des particuliers et celle
des gros consommateurs (industries,
équipements publics, etc.).

LA POPULATION DESSERVIE

POPULATION TOTALE DESSERVIE
EN 2017 : **1 061 500 HABITANTS**
SOIT UNE AUGMENTATION
DE 4,5 % SUR 4 ANS.

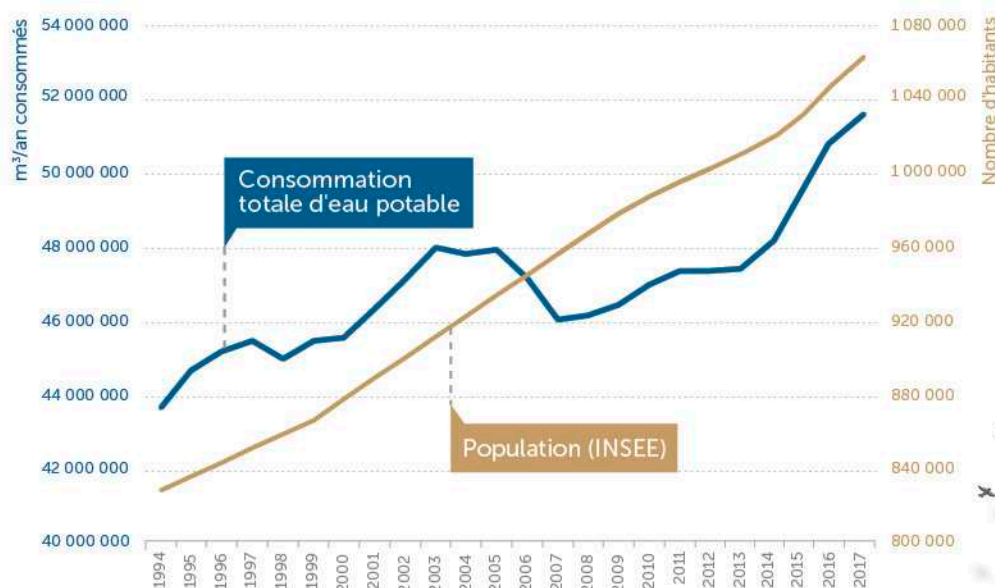
LE NOMBRE D'ABONNÉS
EN 2017 SUR LE DÉPARTEMENT :
494 000 ABONNÉS



LES VOLUMES CONSOMMÉS



ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE



En Ile-et-Vilaine, la population continue à s'accroître régulièrement d'un peu plus de 1% par an. La consommation d'eau a une évolution plus irrégulière. Les 4 dernières années ont été marquées par une augmentation forte de cette dernière de + 8,9%.

L'évolution de la consommation d'eau varie suivant les secteurs de l'Ile-et-Vilaine :

- En 2017, le SYMEVAL et le SMP Bassin du Couesnon ont vu une forte augmentation de la consommation. Pour le premier, elle s'explique par une consommation accrue du secteur industriel en période de sécheresse d'une part et par le développement de l'activité économique sur le territoire d'autre part. Pour le SMPBC, les besoins en eau pour l'élevage ont été largement augmentés durant la sécheresse.

- 3 secteurs voient une augmentation supérieure à 8% de leur consommation en eau sur 4 ans : Le SYMEVAL (+16%), le SPIR (+10%) et le Pays de Saint-Malo (8,7%). Pour le SPIR, cette augmentation semble corrélée à l'augmentation de sa population. Pour les 2 autres secteurs, le facteur industriel semble prévalent pour le SYMEVAL, tandis qu'il est plus difficile à interpréter pour le Pays de Saint-Malo.

- Les 3 autres secteurs (SMP Ouest 35, SMPBC et CEBR) voient l'augmentation de leurs besoins compris entre 6-7% sur 4 ans. Elle semble corrélée à l'augmentation de la population, sauf pour le SMPBC où l'activité agricole semble avoir un impact prépondérant.

L'interprétation de ces différentes évolutions reste un exercice très délicat car la consommation totale intègre les différents types de consommation : domestique, industrielle, agricole, services publics. La donnée par typologie de consommation n'étant pas traitée de manière homogène sur le département, il n'est pas possible de réaliser une analyse exacte par type de consommation.



	2017		Evolution 2016/2017 (1 an)		Evolution 2013/2017 (4 ans)	
CEBR	486 100	21 368 706	1,4%	1,5%	5,6%	7,10%
SMP OUEST 35	137 400	7 002 669	0,3%	1,4%	3,6%	6,28%
SMPBC	89 800	4 260 022	0,2%	4,5%	2,6%	7,23%
SMPEPCE	133 300	7 196 451	1,5%	1,8%	2,0%	8,65%
SPIR	58 300	2 244 948	1,4%	1,7%	5,6%	10,05%
SYMEVAL	156 600	9 621 848	1,4%	4,3%	4,9%	16,03%
Ille-et-Vilaine	1 061 500	51 694 644	1,1%	2,3%	4,5%	8,9%

(Données analysées sur territoires équivalents)



LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

La performance des réseaux se mesure à l'aide de deux indicateurs : le rendement et l'indice linéaire de pertes. Dans notre contexte d'augmentation des besoins et de ressources limitées, elle doit être bonne.

LE RENDEMENT



Le rendement des réseaux de distribution est de 85,1% en 2017

C'est donc **près de 15% de l'eau mis en distribution qui revient au milieu naturel sans passer par le consommateur.**

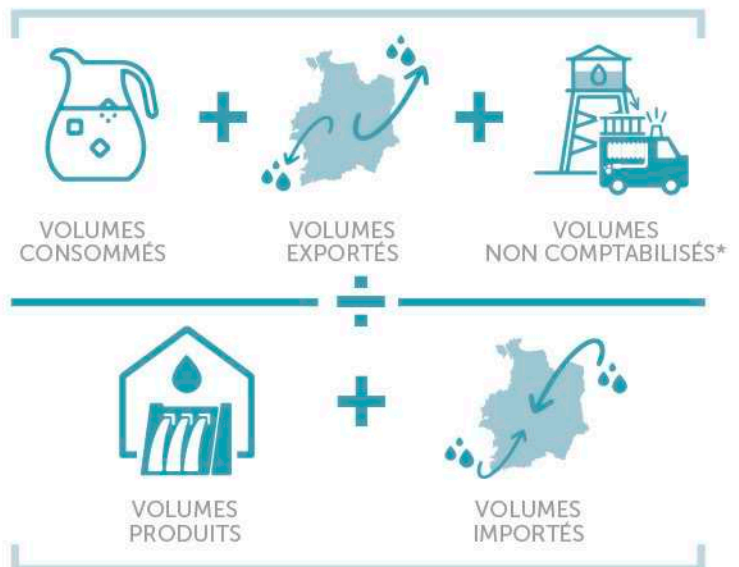
DÉFINITIONS

Les volumes non comptabilisés correspondent principalement aux volumes utilisés dans le cadre de la défense incendie et ceux utilisés pour les vidanges, purges, lavages des réservoirs.

Les pertes en eau par fuites sur le réseau =
[volumes produits + volumes importés]
- [volumes consommés + volumes exportés + volumes non comptabilisés]

A l'échelle du département, les pertes par fuites annuelles représentent 9 196 000 m³ soit l'équivalent de la consommation d'eau d'une ville de 190 000 habitants.

LE RENDEMENT DES RESEAUX (RPQS)



ÉVOLUTION DU RENDEMENT DES RÉSEAUX



Le **rendement** en Ille-et-Vilaine, de 85,1% en 2017, est **largement supérieur à la moyenne nationale (79,6%).***

*Observatoire des services d'eau et d'assainissement, rapport des données SISPEA – édition Septembre 2018, données 2015.

LES INDICES LINEAIRES DE PERTES ET DE VOLUMES NON COMPTES

L'indice Linéaire de Pertes et l'indice linéaire des volumes non comptés sont également des indicateurs pertinents pour évaluer la performance des réseaux.



DÉFINITIONS

Indice linéaire de pertes en réseau =
pertes / longueur du réseau hors branchements

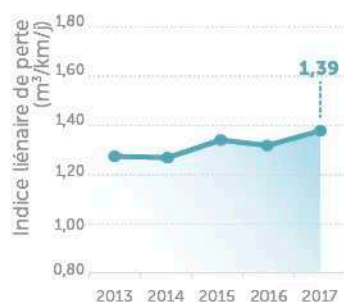
Indice linéaire des volumes non comptés =
(pertes + consommations sans comptage estimé +
volume de service) / longueur du réseau hors branchements

L'INDICE LINÉAIRE DE PERTES SUR LE DÉPARTEMENT
EN 2017 : **1,39 m³/km/j**

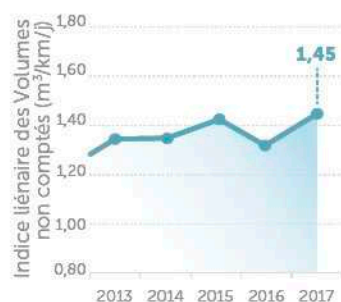
L'INDICE LINÉAIRE DE VOLUMES NON COMPTÉS SUR
LE DÉPARTEMENT EN 2017 : **1,45 m³/km/j**



INDICE LINÉAIRE DE PERTES



ÉVOLUTION DE L'INDICE LINÉAIRE
DES VOLUMES NON COMPTÉS



Le maintien des performances (voire leur amélioration) dans les années à venir nécessitera des travaux réguliers, et d'anticipation du pic de renouvellement des réseaux.



*Les deux indicateurs de performance oscillent légèrement d'une année à l'autre mais se maintiennent à de **très bons niveaux**.*

LES PERFORMANCES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE



RENDEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION EN ILLE-ET-VILAINE EN 2017

RENDEMENT DES RÉSEAUX

	Moyenne	Valeur Mini	Valeur Max
Groupe Urbain	89%	85%	95%
Groupe Mixte	89%	83%	97%
Groupe Rural	85%	75%	92%



CONFORMITÉ AU DÉCRET « FUITE » (DU 27 JANVIER 2012)

*Toutes les collectivités
sont conformes.*

*23 d'entre elles dépassent
même l'objectif de
rendement de 85%.*

L'engagement 111 du Grenelle de l'environnement sur la limitation des pertes par fuites sur les réseaux d'eau potable est à l'origine du décret « fuites ». Ce dernier impose à tous les services d'eau le respect d'un rendement seuil ($65\% + 1/5$ de l'indice linéaire de consommation). En cas de non respect, la collectivité doit établir un plan d'actions visant à réduire les fuites. Elle s'expose également à une majoration de la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau.

LES PERFORMANCES DES COLLECTIVITES DISTRIBUTRICES



*1 seule collectivité a un rendement très
légèrement inférieur à 75% contre 3 en 2015.*





LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

◆ LE LINÉAIRE DE RÉSEAUX

Le département compte :

18 200 KM
DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE
DONT 545 KM DE RÉSEAUX
DE TRANSPORT
APPARTENANT AUX
SMP ET À CEBR

En Ille-et-Vilaine, l'ensemble des collectivités est dans l'excellence avec un indice compris entre 95 et 120 points. Cette bonne connaissance patrimoniale est incontournable pour définir une stratégie pertinente en matière d'amélioration ou de maintien en état du réseau d'eau.

LA CONNAISSANCE ET LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

◆ LA CONNAISSANCE DES RÉSEAUX

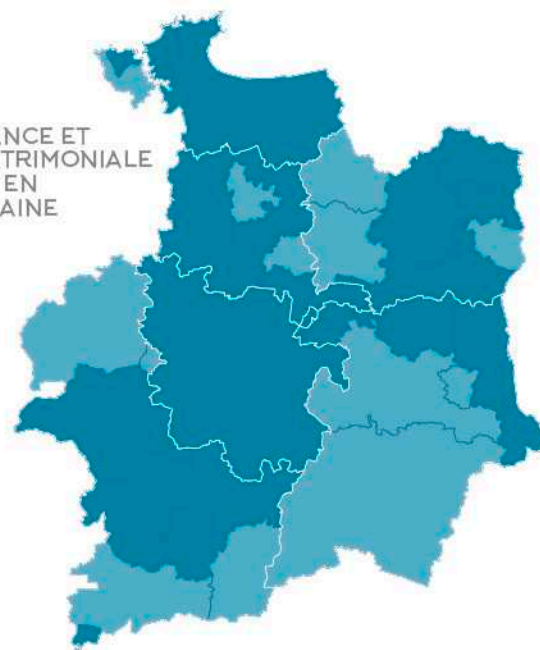
Les services d'eau potable doivent avoir un socle minimal de connaissances de leur réseau.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGR) est construit à partir de nombreux paramètres, déterminant l'état d'avancement des services dans leur connaissance patrimoniale et dans les dispositions prises en matière de gestion du patrimoine (mise en œuvre de programmes de renouvellement, etc.).

Il est établi sur un maximum de 120 points. Les informations visées sont relatives à l'existence et à la mise à jour des plans des réseaux (sur 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (sur 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (sur 75 points).

INDICE DE
CONNAISSANCE ET
GESTION PATRIMONIALE
DU RESEAU EN
ILLE-ET-VILAINE
EN 2017

■ > 100
■ 95 à 100



Plus de 80% des collectivités de l'eau ont réalisé une étude patrimoniale, base indispensable pour avoir une stratégie de renouvellement du réseau efficace. Par ailleurs, de nombreux débitmètres de sectorisation, permettant la détection plus efficace des fuites, sont mis en place. Seulement 22% des collectivités n'ont engagé aucune action dans ce domaine.

LE TAUX DE RENOUVELLEMENT

Le taux moyen de renouvellement des réseaux sur le département est en progrès et s'établit à **0,90%/an**.

Ce taux est satisfaisant au vu des besoins. Néanmoins la situation est très variable d'une collectivité à l'autre puisqu'1/3 des collectivités a un taux de renouvellement très insuffisant (<0,5).

DÉFINITION

Le taux de renouvellement des réseaux est défini par le pourcentage annuel de longueur de réseau renouvelé (moyenne calculée sur les 5 dernières années).

TAUX DE RENOUVELLEMENT

(Moyenne calculée sur les 5 dernières années)

	Moyenne	Valeur Mini	Valeur Max
Groupe Urbain	1,70%	0,94%	1,98%
Groupe Mixte	0,98%	0,07%	1,70%
Groupe Rural	0,81%	0,07%	1,85%

RENOUVELLEMENT MOYEN DU RESEAU EN ILLE-ET-VILAINE EN 2017



LA GESTION PATRIMONIALE ET LA SITUATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS



Montant total de la capacité
d'autofinancement pour les collectivités
distributrices sur le département en 2017

28,2 MILLIONS D'€
CE QUI CORRESPOND À
1% DE LA VALEUR TOTALE
DU PATRIMOINE.



L'ENCOURS TOTAL DE LA DETTE
DES SERVICES D'EAU POTABLE
(HORS SMP) EN 2017 :

**29 463 000 € SOIT
60 €/ABONNÉ**

Cette valeur est très faible puisqu'elle
correspond à une durée d'extinction
de la dette < 1 an.

*Globalement,
les collectivités rurales
présentent un endettement
plus important, en raison
d'un linéaire de réseaux
par habitant plus important.*

LA GESTION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La capacité d'autofinancement correspond à la dotation aux amortissements obligatoire complétée de l'autofinancement complémentaire, qui se définit comme le transfert global de l'excédent de la section d'exploitation vers la section d'investissement. En cas de dette, on déduit son remboursement annuel.

Le levier principal permettant de dégager de l'autofinancement complémentaire est le prix de l'eau. La baisse des charges d'exploitation si des gains en performance sont possibles peut également y participer.

En ramenant cette CAF au linéaire de réseau, on obtient :

CAF/km	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
2017	1 600€	1 200€	366€	7 582€

Là encore, la disparité est forte entre les collectivités. Les valeurs très élevées de certaines collectivités peuvent s'expliquer par des excédents importants de leur section de fonctionnement. À l'inverse, il existe des collectivités dont l'autofinancement complémentaire dégagé ne suffit pas à rembourser la dette.

L'ÉTAT DE LA DETTE

L'état de la dette correspond au capital restant dû au 31/12/2017.

La situation
des collectivités
(hors SMP) est
la suivante :

Indicateur	Moyenne	Médiane	Minimum	Maximum
Dette par abonné	60 €	43 €	0 €	557 €

La dette moyenne par abonné est variable selon le caractère urbain ou rural des collectivités :

LA DETTE PAR ABONNÉ

	Moyenne pondérée
Groupe Urbain	22 €
Groupe Mixte	53 €
Groupe Rural	81 €

A noter qu'à cette dette des collectivités distributrices s'ajoute celle des Syndicats Mixtes de Production, qui ont en charge des investissements importants (usines, conduites d'interconnexion).

Toutefois, les SMP bénéficient de la participation du SMG Eau 35 pour le remboursement des emprunts liés aux ouvrages inscrits au schéma départemental.

Dans les collectivités où les endettements sont les plus importants, le financement des travaux à venir (essentiellement le renouvellement des réseaux) par emprunt sera difficile.

LE PRIX DE L'EAU POTABLE



QUE RECOUVRE LE PRIX DE L'EAU ?

LE COÛT DE L'EAU

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées est assuré par les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif. Ces services locaux se rémunèrent en répercutant leurs dépenses (investissement et fonctionnement) sur les abonnés. C'est le principe « l'eau paye l'eau ». Le prix de l'eau comprend :

- La fourniture de l'eau potable (actions de protection des ressources, production d'eau potable, traitement, transport, stockage, distribution, contrôles) ;
- Pour les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif, l'assainissement collectif (la collecte, le transport, le traitement des eaux usées, le traitement des boues, les contrôles) ;
- Les taxes et redevances.

LA FACTURE DE L'EAU

5% TVA

7% SMG EAU 35 • % fixé par délibération chaque année
• Finance les investissements de sécurisation du département

14% REDEVANCE POUR AGENCE DE L'EAU
• Aide aux actions pour l'eau

33% PART POUR LA COLLECTIVITÉ
• % fixé par délibération chaque année
• Finance les investissements nécessaires
• Gestion du service de l'eau dans le cas des régies

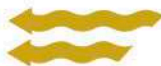
41% PART POUR L'EXPLOITANT (SAUF RÉGIE)
• % fixé par contrat
• Destinée à la gestion du service de l'eau

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

- Variable selon le type d'assainissement : collectif ou individuel
- Non décrit dans ce document



LE PRIX DE L'EAU POTABLE



DÉFINITION

Toutes les données de prix au m³ sont calculées pour un abonné consommant 120 m³ par an. Les prix sont présentés TTC, hors assainissement, avec redevances. Les moyennes ci-dessous sont pondérées en fonction des volumes vendus.

ANALYSE DES PRIX DE L'EAU POTABLE SUR LE DÉPARTEMENT

LE PRIX MOYEN SUR LE DÉPARTEMENT

LE PRIX MOYEN PONDÉRÉ DE L'EAU POTABLE POUR LES ABONNÉS D'ILLE-ET-VILAINE AU 01/01/2017 EST DE 2,37 €/M³.

(Prix TTC avec redevances Agence, hors assainissement).

LE PRIX AU 01/01/2018 EST DE 2,36 €/M³ QUATRIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE DE BAISSÉ DU PRIX DE L'EAU.

LES VARIATIONS DE PRIX ENTRE LES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES

Le tableau ci-dessous synthétise les données de prix en Ile-et-Vilaine au 01/01/2017 :

En €	Moyenne pondérée	Valeur Mini	Valeur Max
Groupe Urbain	2,20	2,03	2,29
Groupe Mixte	2,18	1,57	2,62
Groupe Rural	2,72	2,21	3,32

La carte en page suivante présente le prix de l'eau par service d'eau potable >>>

Le prix de l'eau est significativement plus élevé dans les collectivités rurales (+ 25% par rapport aux collectivités plus urbaines). Ceci s'explique par un linéaire de canalisation par abonné plus important en milieu rural.

D'autres paramètres expliquent les disparités entre collectivités :

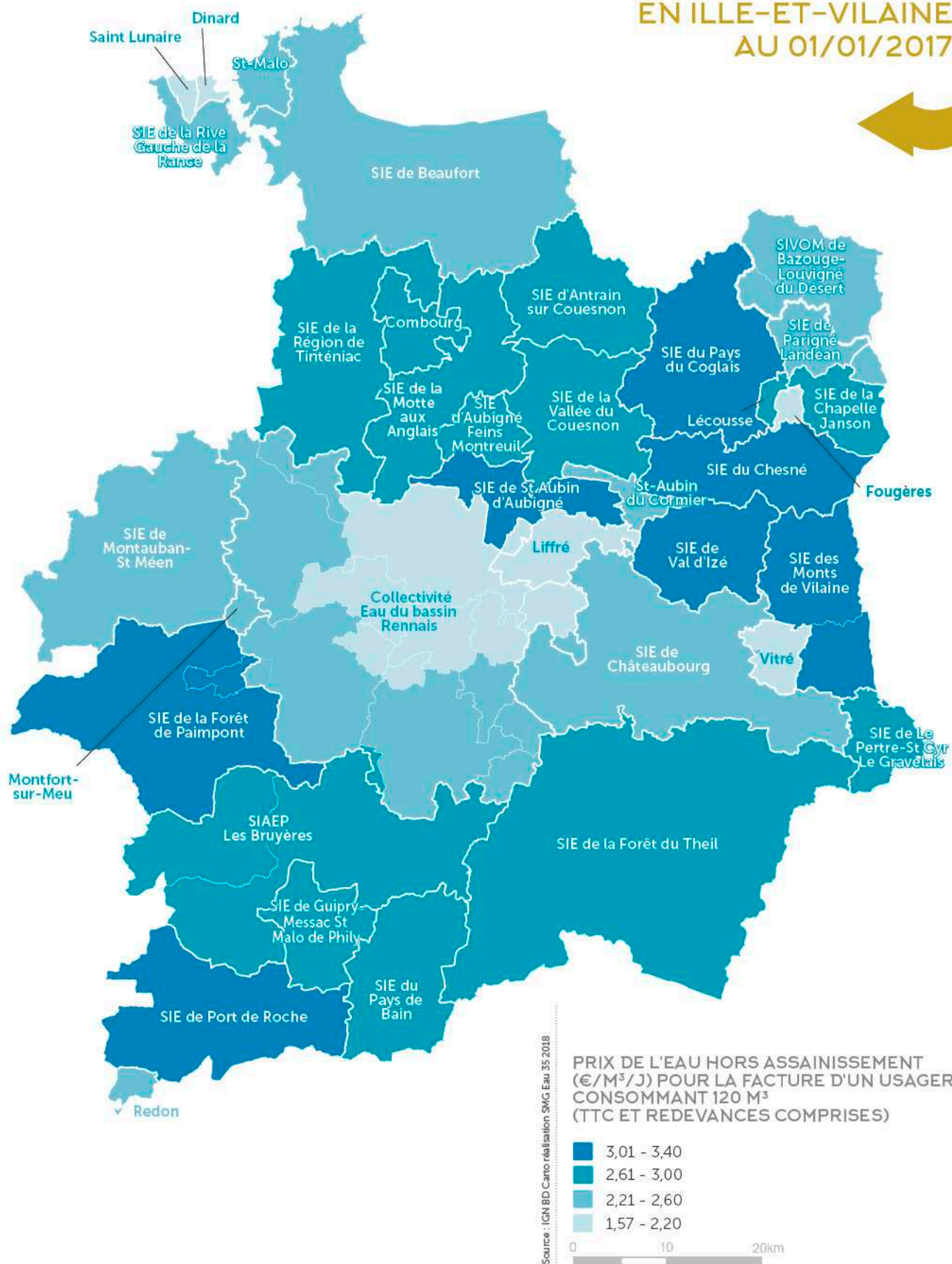
- Les caractéristiques techniques du service d'eau potable : présence de gros consommateurs ou exportations d'eau, qualité et localisation de la ressource, âge et état des canalisations ;
- Le fonctionnement et l'histoire des collectivités : effort de renouvellement des collectivités, investissements réalisés, remboursement d'emprunts, date et conditions du contrat de délégation.



TARIFICATION SOCIALE

La loi Brottes de 2013 permet des expérimentations pour la mise en place d'une tarification sociale. Le dispositif peut se traduire par la gratuité des premiers mètres cubes, la mise en place de tarifs réduits ou progressifs, ou encore par des aides au règlement des impayés. Il peut aussi prendre la forme d'un « chèque eau ». Excepté pour les impayés, peu de collectivités se sont engagées dans ces démarches.

PRIX PAR SERVICE D'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE AU 01/01/2017



Seuls des choix politiques forts pourront permettre de limiter les écarts de prix entre collectivités

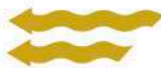
LE PRIX DE L'EAU POTABLE



Sur la période 2013-2018, le tarif de l'eau a diminué pour plus de 66% des abonnés.

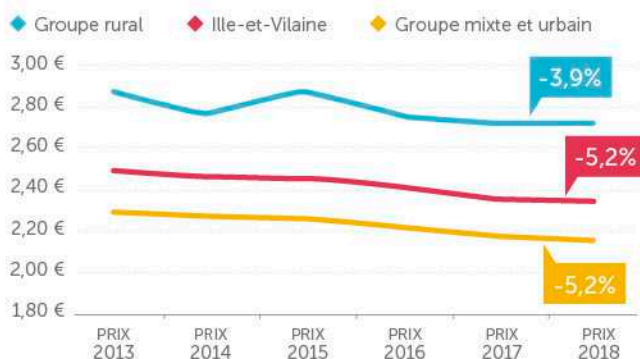
Pour 7% d'entre-eux, la baisse est supérieure à 10%.

Il est important de veiller à ce que le prix de l'eau soit le plus juste, c'est-à-dire qu'il permette aux consommateurs d'aujourd'hui d'avoir accès à un service de qualité tout en le préservant pour les générations futures.



EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU POTABLE EN ILLE-ET-VILAINE

EVOLUTION CALCULÉE SUR LA RÉPARTITION TERRITORIALE 2017



2 RAISONS EXPLIQUENT CETTE BAISSÉ :

Le regroupement de collectivités : on est passé de 51 collectivités distributrices en 2013 à 36 au 1^{er} janvier 2017. La création de la CEBR en 2015 a été le regroupement le plus important, qui a conduit à la fusion de 12 services d'eau. Les élus ont décidé d'harmoniser le prix de l'eau sur leur territoire pour obtenir un tarif unique en 2023.

La mise en concurrence :

Les procédures de mise en concurrence des contrats de délégation permettent une baisse de la part du prix de l'eau perçue par le délégataire et ce quelle que soit la taille des services d'eau potable. Pour la période 2013-2017, la part du prix moyen perçue par le délégataire passe ainsi de 1,379 €/m³ avant la procédure de mise en concurrence à 1,077 €/m³ après procédure, soit une variation de -22%. L'effet est important car sur cette même période, c'est près de 40% des collectivités distributrices qui ont négocié leur contrat de délégation.

LES RECETTES SUR LES VENTES D'EAU

Les ventes d'eau alimentent principalement les recettes du délégataire et de la collectivité pour assurer le fonctionnement, l'entretien et les investissements du service.

Les recettes de l'eau	Part délégataire	Part collectivité
Evolution 2013-2017	-13%	+10,7%
	-3,9%	

Le montant des recettes est fortement corrélé au prix de l'eau (baisse de -14% du prix de la part délégataire et hausse de + 9 % du prix de la part collectivité entre 2013 et 2017).

Ainsi les recettes globales diminuent malgré l'augmentation des consommations.



LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Les collectivités se sont mobilisées à hauteur de 65 000€ pour des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau comme la création d'un puits et d'une réserve d'eau au Mali ou au Burkina Faso...



**AGIR ENSEMBLE
POUR L'EAU
AU QUOTIDIEN**



www.smg35.fr



Syndicat Mixte de Gestion pour l'Approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine
2 D, allée Jacques Frimot - 35000 RENNES - Tél. 02 99 85 50 69 - Fax 02 99 85 52 35 - contact@smg35.fr